

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 25 mars 2022, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement d'une zone de lecture multigénérationnelle;
- Demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement de la Halte de la Chaudière;
- Demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration du terrain des loisirs;
- Modification de la politique salariale;

51-03-2022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LECTURE MULTIGÉNÉRATIONNELLE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard fait une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement d'une zone de lecture multigénérationnelle à la Bibliothèque Liratout;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. François-Xavier Langlois et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard dépose une demande d'aide financière du montant de 2 575 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'aménagement d'une zone de lecture multigénérationnelle à la Bibliothèque Liratout.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

52-03-2022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE DE LA CHAUDIÈRE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard fait une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement de la Halte de la Chaudière;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard dépose une demande d'aide financière du montant de 900 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de l'aménagement de la Halte de la Chaudière.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

53-03-2022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DU TERRAIN DES LOISIRS :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard fait une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration du terrain des loisirs;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard dépose une demande d'aide financière du montant de 4 380 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'amélioration du terrain des loisirs.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

54-03-2022

MODIFICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une modification de la politique salariale en date du 25 mars 2022 pour la directrice des communications et de la vie communautaire et autorise l'affichage d'un nouveau poste, soit celui de coordonnateur des loisirs et de la culture.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière